



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Planification et répartition du développement des énergies renouvelables

Question orale n° 136

Texte de la question

M. Pascal Lecamp interroge M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, au sujet de la planification et la répartition territoriale du développement des énergies renouvelables. En Nouvelle-Aquitaine, 5 départements sur les 12 qui composent cette région contribuent pour 95,26 % de la puissance éolienne terrestre autorisée au 1er janvier 2022. La Vienne est largement en tête et représente à elle seule plus de 27 %. La programmation pluriannuelle de l'énergie actuellement en consultation prévoit également une contribution au *mix* énergétique du photovoltaïque pour 100 GW à horizon 2050, dont une grande partie sera issue d'installations agrivoltaïques et de photovoltaïque au sol. Il ne fait aucun doute que le territoire rural et agricole du département, par sa nature, sera amené à produire aussi largement sur ce volet. M. le député précise que ce territoire prend également sa part dans la dimension nucléaire, puisqu'il abrite la centrale de Civaux et ses deux REP de 1 495 MWe chacun. Alors que les discussions sur les futures zones d'accélération des énergies renouvelables, en application de la loi APER, n'ont toujours pas été finalisées, les élus locaux se sont émus de se voir présenter l'implantation de trois postes de transformation de puissance 225/20 kV (deux) et 400/225/20 kV. Ces niveaux de puissance permettront la connexion des futures installations sur les lignes de transport existantes. Pour autant, la puissance relative installée en matière d'éolien, photovoltaïque et agrivoltaïque n'est pas communiquée. M. le député souscrit évidemment à l'objectif de développement des énergies renouvelables, dans un contexte de défense de la souveraineté énergétique française et européenne. Mais le constat est sans appel : la Vienne continuera, souvent au détriment du confort de vie des habitants, des paysages, de la biodiversité locale, du tourisme rural, de faire plus que sa part. Dans ce contexte M. le député demande à M. le ministre ce que peuvent attendre les élus locaux et les citoyens du Sud-Vienne des pouvoirs publics pour mieux équilibrer les efforts de la production énergétique, notamment éolienne et photovoltaïque, entre les territoires. Il lui demande comment on peut assurer une meilleure cohérence entre les planifications régionales, départementales, communales et la puissance finalement installée.

Texte de la réponse

PLANIFICATION ET RÉPARTITION DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Mme la présidente . La parole est à M. Pascal Lecamp, pour exposer sa question, no 136, relative à la planification et à la répartition du développement des énergies renouvelables.

M. Pascal Lecamp . Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie. En Nouvelle-Aquitaine, cinq départements sur les douze qui composent la région contribuent pour 95,26 % de la puissance éolienne terrestre autorisée au 1er janvier 2022. La Vienne, mon département, est largement en tête et représente à elle seule plus de 27 % de cette puissance.

La programmation pluriannuelle de l'énergie, qui fait actuellement l'objet d'une consultation, prévoit également une contribution au mix énergétique du photovoltaïque pour 100 gigawatts à l'horizon 2050, dont une grande

partie sera issue d'installations agrivoltaïques et photovoltaïques au sol. Il ne fait aucun doute que le territoire rural et agricole du département, par sa nature, sera aussi amené à produire largement sur ce volet.

Ce territoire prend également sa part dans la production d'énergie nucléaire, puisqu'il abrite la dernière centrale construite en France, à Civaux, et ses deux réacteurs à eau pressurisée de 1 500 mégawatts chacun.

Alors que les discussions sur les futures zones d'accélération des énergies renouvelables, en application de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, ne sont toujours pas achevées, les élus locaux se sont émus de se voir présenter l'implantation de trois postes de transformation de puissance de 225 et 400 kilovoltampères. Ces niveaux de puissance permettront la connexion des futures installations sur les lignes de transport existantes. Pour autant, la puissance relative installée en matière d'éolien, de photovoltaïque et d'agrivoltaïque n'a toujours pas été communiquée.

Je souscris évidemment à l'objectif de développer les énergies renouvelables, dans un contexte qui appelle à la défense de la souveraineté énergétique française et européenne. Le constat est toutefois sans appel : la Vienne continuera de faire plus que sa part, souvent au détriment de la qualité de vie des habitants, des paysages, de la biodiversité locale et du tourisme rural. Tous les maires ruraux que j'ai rencontrés me l'ont rappelé lors des quarante-deux cérémonies de vœux auxquelles j'ai participé au mois de janvier. Ils ont l'impression de donner beaucoup et de recevoir peu en retour.

Dans ce contexte, que peuvent attendre des pouvoirs publics les élus locaux et les citoyens du Sud-Vienne pour mieux équilibrer les efforts de production énergétique, notamment éolienne et photovoltaïque, entre les territoires ? Comment assurer une meilleure cohérence entre les planifications régionales, départementales, communales et la puissance finalement installée ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du tourisme.

Mme Nathalie Delattre, *ministre déléguée chargée du tourisme* . Votre question me donne l'occasion de saluer le dynamisme de votre département en matière de production d'énergies renouvelables, dans cette belle région de Nouvelle-Aquitaine à laquelle nous sommes tous deux attachés.

Le développement de la production des énergies renouvelables doit correspondre aux opportunités et enjeux que présentent les territoires concernés : la montagne est plus adaptée à la construction de grands barrages d'hydroélectricité, tandis que le Sud de la France voit fleurir davantage de photovoltaïque, ce qui relève du bon sens.

Le déploiement des énergies renouvelables doit également composer avec d'autres enjeux, tels que la biodiversité et le paysage.

Cependant, chaque territoire doit prendre sa part, en tenant compte de ses atouts et de ses contraintes, pour que nous atteignons nos objectifs de transition énergétique. Dans cette perspective, la future programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera publiée à la fin du premier trimestre, sera régionalisée. Pour ce faire, un travail a été mené avec les régions et les services de l'État en région depuis plus d'un an – je tiens à les remercier pour leur mobilisation et pour les solutions présentées. Par cette régionalisation, le gouvernement souhaite que chaque territoire définisse les objectifs qui lui seront affectés, sachant que l'ensemble doit permettre d'atteindre les objectifs nationaux. Les régions peuvent aussi décliner ces objectifs à l'échelle des départements, voire des établissements publics de coopération intercommunale.

Les postes de réseau à installer que vous avez évoqués ne permettront pas seulement de raccorder des installations produisant des énergies renouvelables qui existent déjà ; ils pourront aussi être liés à des projets en cours de développement ou anticiper des projets à venir.

Enfin, le gouvernement est conscient des questionnements que ces installations peuvent susciter dans la

population. Je sais que ce sujet est important à vos yeux, comme le manifeste l'une des dispositions de la proposition de loi que vous avez récemment déposée, qui porte sur le partage de la valeur.

Mme la présidente . La parole est à M. Pascal Lecamp.

M. Pascal Lecamp . Je vous remercie pour ces réponses très précises. Si je peux faire une suggestion, je soulignerais qu'il faut penser à l'acceptabilité dans les territoires, auprès des élus locaux et des habitants. Dans le Sud de la Vienne, où se trouve ma circonscription, les bassines agricoles et les éoliennes, qui poussent à profusion, ont donné lieu à des débats importants – nous l'avons vu sur le terrain. Il est nécessaire de communiquer en amont avec les élus locaux et les populations, pour qu'ils ne voient pas arriver les postes-sources sans savoir ce qu'il y a derrière. Voilà le message que je vous transmets au nom de tous les élus et de tous les habitants de ma circonscription.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Lecamp](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 136

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie et énergie

Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#)

Réponse publiée le : 19 février 2025, page 1357

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 février 2025](#)